



# Aménagement Belvédère de Blandas

COMITÉ DE PILOTAGE  
Compte-rendu réunion du 14 Janvier 2010

## **COMITE DE PILOTAGE n°3**

### **Aménagement du Belvédère de Blandas**

Compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2010

---

#### **Présents :**

Fabienne ELLUL Sous Préfète du Vigan  
Roland CANAYER Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais  
Laurent PONS Président du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles  
Edith VEZINET Maire de Blandas  
Gérard DECOOP Délégué de la commune de Blandas  
Samuel HUSSONG Délégué de la commune de Blandas  
Olivier LE BRUN Maire de Rogues  
Jacqueline PEYRE Déléguée de la commune de Rogues  
Pierre MULLER Représentant Eric DOULCIER Maire du Vigan  
Nicole MOLINE Représentant Jean-Marc GONTARD Maire de Saint Maurice de Navacelles  
Thierry MAMALET Délégué de la commune de Montdardier  
Roland CAVAILLER Délégué de la commune de Vissec  
Véronique BOISSON Sous-préfecture du Vigan  
Françoise LACANAL Conseil Général du Gard Coordinatrice de Territoire,  
Emmanuelle DIEZ Conseil Général du Gard Directrice du Service Environnement  
Claude MONNIOT Architecte des Bâtiments de France représentant Jacques DREYFUS  
Myriam BOUHADANE Architecte Paysagiste CAUE du Gard  
Philippe GALANT Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Valérie BOUSQUEL CPIE des Causses Méridionaux  
Catherine POINSOT Association Causs "Yoseikan"  
Bertrand SCHATZ Association GAGEE  
Nicole FLEURY Association TERRE DE CAUSSE  
Marcel BOURRIER Club du 3eme Age "Le Fontaret"  
Roger SIBELLAS Association Participe Présent  
Jean-Claude BOULET Sté Communale de Chasse de Blandas  
Claude LOUIS Association FACEN  
Samuel CHATARD Directeur Général des Services Communauté de Communes du Pays Viganais  
Jacques REYMONDON Pôle Développement Économique et Touristique Communauté de Communes du Pays Viganais  
Sonia LHOMME Pôle Développement Économique et Touristique Communauté de Communes du Pays Viganais  
Philippe DELIAU Cabinet ALEP  
Franck MONIER AJM Architecture  
Verena FIRNER AJM Architecture

#### **Excusés :**

Frédéric ROIG Conseiller Général Maire de Pégairolles-de l'Escalette  
Régis BAYLE Président de l'Office de Tourisme Intercommunal  
Denis SAUVEPLANE Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais  
Daniel CARRIERE Maire de Montdardier  
Marc ESTEBEN DIREN Languedoc-Roussillon  
Marie GUIBERT DIREN Languedoc-Roussillon

Marie-Laurence SICARDI Région Languedoc- Roussillon  
Magali FERRAND Région Languedoc- Roussillon  
Jean-Thierry LAZARE Directeur relais CCI du Vigan  
Mr le Président Chambre de Métiers et de l'Artisanat

**Absents :**

Yves DESMARET Conseil Général du Gard Service Environnement  
Alain BOURBON Directeur du CAUE du Gard  
Mme la Directrice du CNRS  
Mr PELLEGRINI Conseil Général du Gard Direction des Routes  
Mr le Président Chambre d'agriculture du Gard  
Mathieu GUILLOT Directeur CC Lodévois-Larzac  
Fabien KLINGELSCHMIDT Directeur CC Lodévois-Larzac  
Laurent JACQUESON Itinéraires Patrimoine et développement  
Gilles TEYSSERDRE Itinéraires Patrimoine et développement

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE**

### **Séance du 14 janvier 2010**

#### ***Introduction de la séance***

Mr Roland Canayer introduit la séance et rappelle les objectifs de l'OGS ainsi que les conditions de sélection de l'équipe ALEP/AJM.

Suite aux remarques formulées par différentes personnes après le 2ème comité de pilotage, le maître d'ouvrage (la Communauté de Commune du Pays Viganais) rappelle que le choix de l'équipe lauréate du concours d'idées a été réalisé de manière anonyme par les membres de la Commission d'Appel d'offres suite à une analyse des offres effectuée par le Comité Technique en fonction des critères énoncés dans l'Avis de marché.

C'est après cette procédure que le comité de pilotage a été créé et la méthode participative validée.

Mr Canayer rappelle également que si le groupement ALEP/AJM a pour mission d'animer le comité de pilotage, de faire avancer les réflexions jusqu'au stade Avant-Projet et d'assurer la description et le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre), les cabinets n'ont en aucun cas des missions pour la réalisation des travaux qui feront l'objet d'un appel d'offre.

Concernant le dernier compte-rendu, Mr Canayer précise que le document est réalisé par la maîtrise d'œuvre et reconnaît que la mise en page a pu prêter à confusion.

En effet, le chapitre 5 n'est pas un compte-rendu mais bien une synthèse de la maîtrise d'œuvre ayant pour but d'ouvrir le débat pour le comité de pilotage d'aujourd'hui. Il aurait dû faire partie d'une annexe.

Par contre, les interventions notées dans les 4 premiers chapitres correspondent bien à ce qui a été dit lors du dernier comité de pilotage.

Suite aux réactions des différentes personnes après la diffusion du compte-rendu de la dernière réunion, Mr Canayer propose, avec la maîtrise d'œuvre, que toutes les personnes présentes restent ensemble aujourd'hui afin d'échanger sur les différents scénarios d'aménagement afin de débattre sur toutes les interrogations.

Pour conclure, le président note que le projet a d'ores et déjà été retenu par le Comité du Massif Central. Cela montre l'importance de ce dossier, pour les habitants du Causse, mais aussi pour le pays Viganais et notre région.

Mr Reymondon fait part à l'assemblée d'un mail de Monsieur Lazare de la CCI qui ne peut pas participer à cette journée du comité de pilotage. Mr Lazare insiste sur le fait qu'il n'est pas utile, selon lui, d'augmenter le nombre des participants du comité de pilotage. Concernant le projet, il confirme l'intérêt de n'avoir qu'un seul bâtiment avec une information généraliste qui s'adresse aux visiteurs, pressés ou non, les visiteurs pressés pouvant revenir et être alors plus à l'écoute du territoire.

Mr Sibellas précise qu'il n'est pas contre le projet du belvédère, mais qu'il est inquiet compte tenu de la rédaction du compte-rendu de la dernière réunion.

Il propose que la Communauté de communes prenne l'engagement d'envisager, un jour, une maison du Causse à Blandas.

Mme Poinot et Mme Fleury confirment qu'elles ne sont pas du tout d'accord avec les conclusions du chapitre 5 du dernier compte-rendu.

Mr Schatz pense que la création de la maison du Causse à Blandas permettrait un aménagement plus léger sur le site du belvédère

Mr Mamalet rejoint les avis des autres intervenants sur le chapitre 5 du dernier compte-rendu.

Il désapprouve l'intervention de Mr Nordmann et propose qu'un vote permette de choisir un scénario.

Mr Schatz fait mention de la rencontre avec Franc Monier, Mme Fleury et Mme Andreï chez Jean-Marie Miss pour un échange amical et informel.

Mr Deliau fait part à l'assemblée des informations nouvelles sur la fréquentation du site. Cette information manquait effectivement lors de la première enquête de fréquentation. Mr Cros du CETE Méditerranée, interrogé précisément sur ce point, a donc étudié la question au regard des comptages déjà réalisés. Il rappelle que la majorité des visiteurs viennent de l'Hérault.

Il estime que la fréquentation du site du belvédère de Blandas est de :

- Été : 45'000 visiteurs.
- Hors été : (juin et septembre) : 8'000 visiteurs.

Soit 53'000 visiteurs (sur 110 jours).

Il propose de venir cet été pour des vérifications et pense que cette estimation de fréquentation est une fourchette basse.

Le groupement ALEP/AJM reconnaît que le compte-rendu de la dernière réunion pouvait prêter à confusion car le point 5, bien qu'intitulé « synthèse du groupement ALEP/AJM », n'était pas présenté en annexe. Le groupement demande à en être excusé. Le compte-rendu du comité de pilotage ne concerne donc bien que les 4 premiers chapitres.

Compte-tenu des réactions reçues depuis le dernier comité de pilotage, Philippe Deliau propose d'exposer à l'ensemble des participants, les différents scénarios que l'on peut envisager sur le site, de façon à pouvoir expliquer et débattre des différentes solutions.

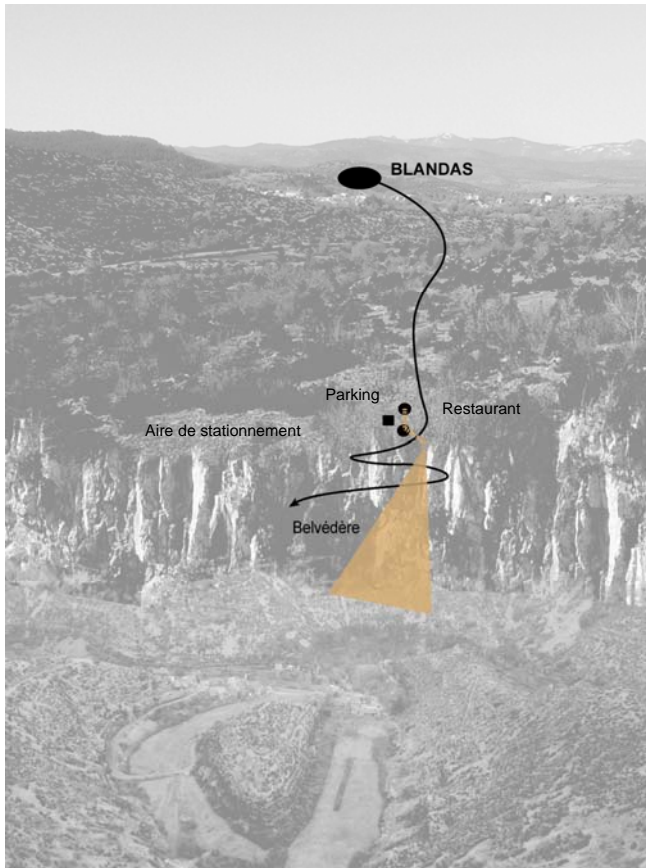
Cet exercice doit permettre de repartir des différentes hypothèses de départ et d'explicitier les raisons pour lesquelles la maîtrise d'œuvre n'y adhère pas.

Chaque scénario est présenté par Philippe Deliau et Franc Monier et pour chacun, les différentes personnes présentes sont invitées à réagir sur « **les avantages et les inconvénients proposés par la maîtrise d'œuvre** ».

## Les différents scénarios

MATIN

### SCENARIO 0



### SCENARIO 0 *État actuel*

#### • Inconvénients :

Ne valorise ni le site ni le territoire  
Le belvédère reste un «arrêt minute» dangereux

Le point de vue avec la table d'orientation n'est pas le plus intéressant sur le site

Aucune structure d'accueil qui permette de renvoyer le visiteur vers les acteurs locaux

- Aire de stationnement
- Restaurant

ALEP-AJM – 14/01/2010

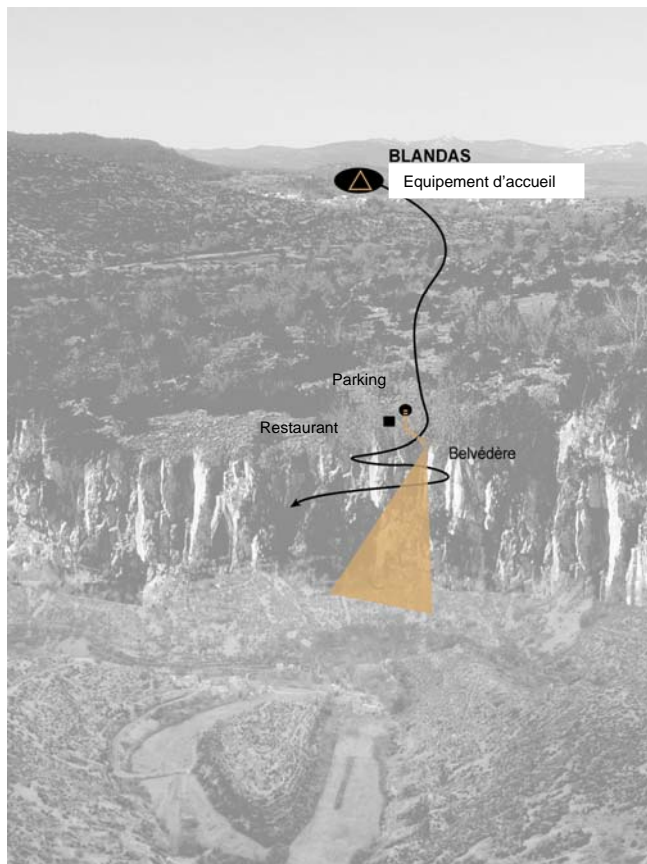
Mme Poinot demande pourquoi le point de vue n'est pas intéressant.

Philippe Deliau précise que ce point de vue n'est effectivement pas « le meilleur » et que la proximité de la route, la hauteur du parapet (plein) et la vision sur les tournants en contrebas ne font pas de ce point de vue un belvédère attractif et valorisant pour le site.

Mr Schatz est d'accord pour la suppression du parking sauvage et propose l'utilisation du parking existant pour les visiteurs.

Mr Pons indique que « ne rien faire » ne préservera pas le site, qui se détériorera de plus en plus au fil du temps.

## SCENARIO 1



## SCENARIO 1

## • Avantages :

Crée un équipement d'accueil et une animation au cœur du village

## • Inconvénients :

Les visiteurs de l'Hérault ou de Rogues qui arrivent sur le site doivent repartir à Blandas pour avoir des informations

Il n'y a pas de véritable offre pédagogique et d'accueil sur le site

Aucune possibilité d'extension ni de rénovation du restaurant existant

Ne crée pas une véritable destination (pas de promenade sur le site)

N'est pas conforme aux fondamentaux d'une OGS

- Aire de stationnement
- Restaurant

ALEP-AJM – 14/01/2010

Mme Bouhaddane confirme que Mr Monniot ne donnera pas d'avis favorable à une demande d'extension du restaurant actuel.

Mr Galant indique que le restaurant actuel offre une vue panoramique sur le cirque.

Mr Chatard demande ce que l'on voit de l'intérieur de la salle du restaurant.

Mr Deliau précise que l'on voit pas le cirque de la terrasse du restaurant et que l'ambiance est aujourd'hui très « routière ».

Mr Pons précise que le projet des concurrents lors du concours d'idée, notamment celui qui proposait un restaurant panoramique, a été refusé par le comité technique.

Mr Schatz estime qu'il faut quelque chose de viable pour créer une dynamique économique sur Blandas. Pour lui, le point de départ de randonnées est à Blandas. Il faut donc une complémentarité d'information Baume-Auriol / Navacelles / Belvédère côté Gard avec des points d'arrêts et des lieux de belvédère.

La proposition pourrait être de déconstruire le restaurant et de réaliser le projet de Maison du Causse à Blandas.

Mr Sibellas souhaite connaître le budget de fonctionnement de la Baume Auriol.

M. Pons indique qu'il se les procurera.

Mr Galant précise que c'est la Communauté de Communes Lodévois et Larzac qui gère la Baume.

Mr Mamalet estime qu'il y a une synergie entre la Baume et Blandas et qu'il n'y a pas de clientèle l'hiver au restaurant actuel du belvédère de Blandas. Il faut que ce soit pris en compte dans le projet.

Mr Schatz pense qu'il faut marquer la différence entre un site naturel comme le Causse de Blandas et la Baume Auriol, en contre-point. Il fait aussi remarquer l'incohérence entre l'aménagement de la Baume Auriol qui a développé l'équipement au bord de la falaise et les recommandations de l'ABF pour le site de Blandas.

Mme Moliné estime que la maison du Causse a sa place à Blandas. Il faut travailler sur l'ensemble et travailler sur l'information. Le travail doit être global entre le Gard et l'Hérault.

Mr Deliau précise que ce scénario est une hypothèse qui ne fonctionne pas car si un équipement d'accueil est uniquement à Blandas car on ne peut pas demander aux visiteurs d'arriver sur un site (la majorité arrivant de l'Hérault et de Rogues), de reprendre leur voiture pour avoir les informations et revenir. La meilleure situation pour accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions et leur parler du territoire, c'est précisément de positionner l'accueil où ce territoire est le plus emblématique.

Mr Mamalet est d'accord pour la boucle courte, car la boucle longue ne touche pas le public familial. Il précise que le renvoi au village et au pays Viganais est important.

Mr Pons pense qu'il faut accueillir les gens là où ils vont (c'est-à-dire au belvédère), les accueillir pour qu'ils reviennent, et les renvoyer sur d'autres structures (maison de la Vis, ...).

Mr Schatz note que le maillage de points intéressants est primordial. Il y a une richesse locale à visiter. Il propose : un site d'accueil léger sur le site (un local simple, petit, quelques panneaux) et une maison d'accueil à Blandas.

Mr Pons précise que pour bénéficier d'un lieu accueillant, il faut un minimum de confort.

Mme Fleury s'interroge sur la nécessité de conserver un restaurant sur le site.

Mme Moliné fait référence à la maison de site de la Sainte-Victoire où il y a juste un point pique-nique.

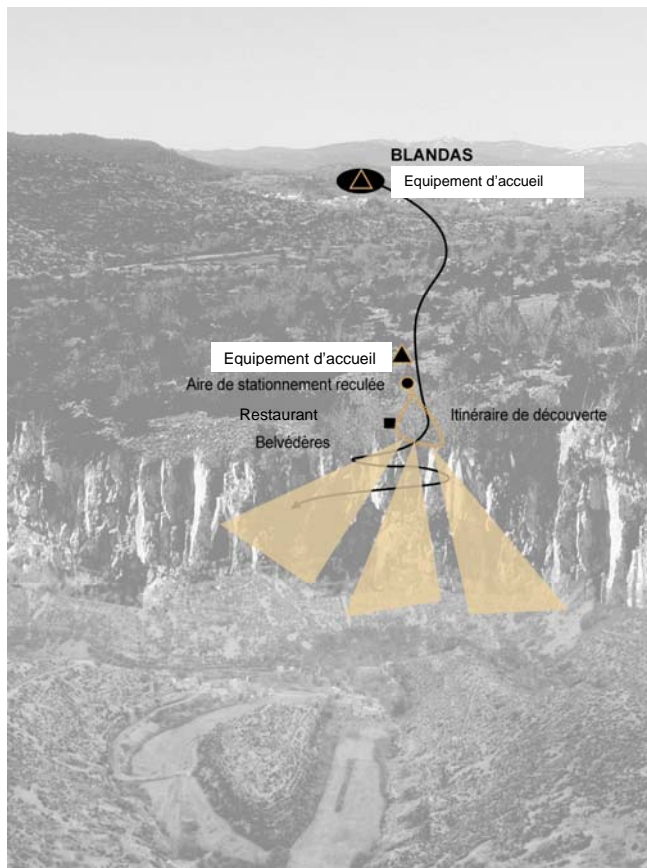
Mme Vezinet pense qu'il faut un restaurant au belvédère.

Mme Fleury note que lorsqu'il y avait, au restaurant, une clientèle de locaux, le restaurant fonctionnait très bien.

Mr Deliau pense qu'il faut être sur site pour ressentir l'esprit des lieux, et non dans une maison dans un village, déconnecté du contexte.



## SCENARIO 2



## SCENARIO 2

- **Avantages :**

Crée 2 structures d'accueil et d'animation sur le Causse

Crée une offre de promenade didactique accessible à tous

- **Inconvénients :**

Deux équipements très proches et trop coûteux à faire fonctionner

Aucune possibilité d'extension ou de rénovation du restaurant actuel

Pas d'économie d'échelle entre le restaurant et l'équipement d'accueil

- Aire de stationnement
- Restaurant

ALEP-AJM – 14/01/2010

Mr Deliau précise que ce scénario permet de débattre sur l'hypothèse de 2 structures avec un équipement d'accueil reculé et sur l'opportunité de la création d'une promenade. La promenade entre l'aire de stationnement, l'accueil et les belvédères est un projet en soi. Elle permet de découvrir le cirque progressivement, en traversant le causse avant d'arriver, après ¼ heure de marche, sur le revers du plateau. Cette séquence est une manière d'appréhender les différents paysages. Il y a ensuite une proposition de créer plusieurs belvédères car il y a des points de vue différents, des ambiances différentes et donc une façon de percevoir l'espace et les gorges différemment. La découverte du site peut ainsi être plus riche sans toutefois générer des aménagements lourds.

Mr Sibellas, ainsi que Mr Pons, soulignent l'importance du choix du gérant pour le futur restaurant.

Mr Schatz propose un scénario 1 bis avec aucun nouveau bâtiment et un accueil dans le restaurant actuel. Dans ce cas, le restaurant existant est réaffecté en espace d'accueil pour promouvoir les produits locaux avec une petite restauration rapide. Dans ce cas, M.Schatz précise que dans ce cas de figure, « on est à moindre frais, on a une balade et ça m'intéresse ».

Mr Deliau précise qu'il n'y a pas de possibilité d'évolution du restaurant compte-tenu de l'esprit de l'OGS, du site et des prises de position de l'Etat.

Mr Galant, parlant à titre personnel, estime que l'ABF bloque tout et que cela est un problème pour l'aménagement des sites.

Mme Diez rappelle l'esprit du projet qui est bien de concevoir un projet global et de repenser l'ensemble du dispositif.

Mr Schatz estime que la nature est « malade de sa gestion ».

Mr Le Brun fait référence à l'expérience sur la Baume. Alors que le four à pain à visiter était à quelques mètres du restaurant, une infime partie des visiteurs venait le visiter car le parcours « naturel » ne passait pas à proximité.

Il estime qu'il faut construire un bâtiment devant le parking et créer un sas pour gérer au mieux la fréquentation du site, de l'accueil et du restaurant et des itinéraires.

Mr Galant pense qu'il faut centraliser les équipements à l'Ouest et ne pas inviter les gens à partir de l'autre côté de la route afin de protéger toute la partie à l'Est de la départementale.

Mr Pons rappelle que Mr Galant est là pour représenter l'Etat au travers de la DRAC et pour apporter un avis technique au regard du Code du patrimoine. Dans le passé, malgré plusieurs demandes et un travail réalisé sur le projet, les services de l'Etat ont émis des refus catégoriques pour le Permis de Construire pour l'aménagement du restaurant.

Mme Diez précise que le Conseil Général a acheté dans les années 90 la parcelle du parking actuel et a aménagé cet espace pour améliorer de façon sommaire l'accueil des visiteurs. Elle estime que cet état n'est pas satisfaisant en terme d'accueil et d'image.

Mme Bouhaddane rappelle que le CAUE est intervenu pour l'étude du Permis de Construire d'extension du restaurant actuel (demande faite par l'actuel restaurateur) et que cette demande a été bloquée.

Mr Mamalet demande pourquoi les associations n'étaient pas au courant de ces contraintes car cela change en effet les bases des discussions et de prises de position des uns et des autres.

Mr Monier rappelle la nécessité de déposer un permis de construire pour l'extension ou le changement de destination du restaurant et rappelle la position de l'ABF à l'époque.

Mr Galant n'accepte pas les remarques de Mr Pons.

Il fait remarquer qu'il faut convoquer le directeur de la DRAC et non lui-même. Il précise qu'en aucun cas il a dit qu'il fallait ne pas respecter la réglementation.

.....

## APRES MIDI

Madame ELUL, Sous Préfète du Vigan, accompagnée de Madame Boisson (urbanisme) et de Monsieur Monniot, ABF, se joignent aux discussions.

Mme la Sous préfète rappelle qu'il y a un contrat de projet (inscrit dans le Contrat de Plan Etat Région avec des financements européens).

C'est pour l'Etat un projet emblématique. Il peut y avoir réellement un problème d'obtention des subventions si les délais pour établir un projet sont trop longs. Il faut vraiment prendre la mesure du problème de délai d'utilisation des subventions.

Mr Deliau fait un rappel des 3 premiers scénarios.

Mr Monniot précise que le restaurant actuel est situé en site inscrit, en limite du site classé. La loi montagne (pas d'urbanisation si l'activité n'est pas agricole) s'applique à cet édifice. Un projet d'extension avec la création d'un logement a déjà été refusé par le Préfet (les dossiers sont en effet instruits par la préfecture car il n'y pas de POS à Blandas). Il note que rien ne s'oppose à l'amélioration du restaurant actuel mais dans sa stricte configuration existante. C'est-à-dire sans extension ni changement d'affectation.

Il rappelle qu'il faut se poser les bonnes questions : quelle est la meilleure solution d'aménagement dans le cadre de l'OGS ? En l'occurrence dégager le revers du plateau de toute construction et reporter à la périphérie les équipements nécessaires à l'accueil du public.

S'il y a un avis donné sur une nouvelle demande de PC différent du premier, il y a risque de contentieux de la part des services de l'Etat et des recours éventuels.

Mme la Sous-Préfète rappelle que l'Europe sera attentive à l'esprit global du projet qui doit montrer comment il requalifie le site.

Mr Schatz redemande à l'ABF s'il sera possible de réaménager le restaurant.

Mr Monniot rappelle que l'on est dans le cadre d'une opération collective Grand Site et non sur une intervention chez un privé.

Il se demande pourquoi les associations veulent garder à tout prix le restaurant à cet endroit ?

Mr Schatz estime que ce qui pose problème, c'est l'ampleur de l'aménagement. Il se demande pourquoi ne pas réaffecter le restaurant avec une fonction d'accueil et de restauration rapide (type sandwichs).

Mr Deliau note que le restaurant a une surface de 50 m<sup>2</sup> utile environ et qu'il sera très difficile, voire impossible, dans la surface actuelle (puisqu'il est impossible de l'agrandir) de concilier un accueil et un restaurant, même simple.

Mr Pons rappelle l'historique des précédents dépôts de PC qui n'ont pas abouti.

Mme la Sous-Préfète indique que, pour avoir travaillé sur des opérations similaires, il y a le principe de recul des activités humaines à respecter afin d'assurer la conservation et la préservation du site.

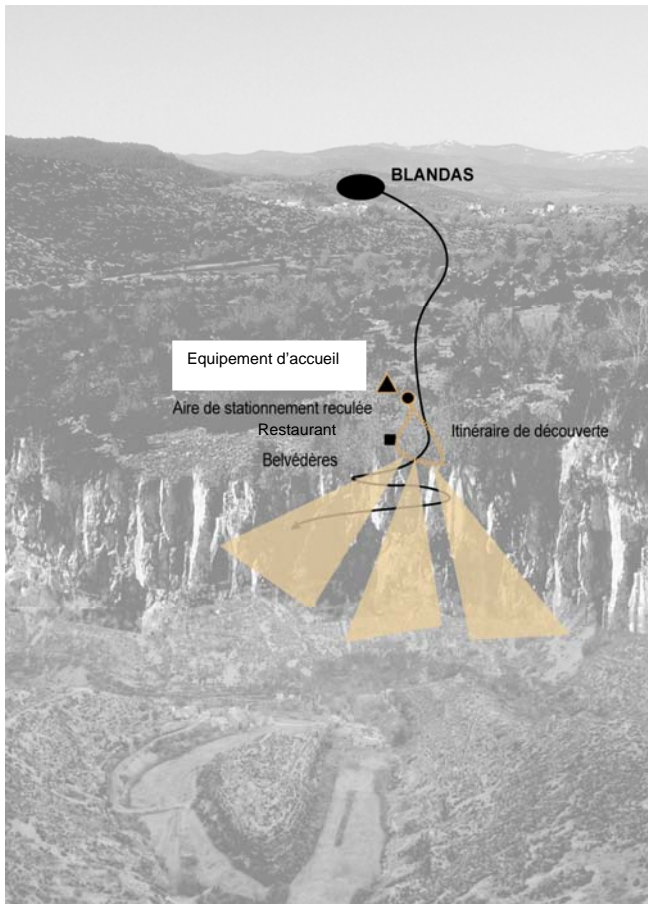
Mr Mamalet pense qu'il y a aussi la question des logements : sont-ils nécessaires sur le site ? Pourquoi ne pas les mettre à Blandas

M. Deliau précise que cette question reste entièrement ouverte. Il rappelle également la proposition pour la réalisation de muret en pierres (cf. vocabulaire du Causse) de part et d'autre de la route pour assurer la contention des véhicules jusqu'à l'aire de stationnement.

Mme la Sous-préfète rappelle que le principe de reculer pour préserver doit être le fil conducteur dans l'esprit du projet.

Mr Muller demande de poursuivre le débat en fonction des scénarios suivants.

## SCENARIO 3 et SCENARIO 4



## SCENARIO 3

## • Avantages :

Crée une structure d'accueil et d'animation sur le site

Offre une véritable promenade didactique et accessible à tous

Permet de renvoyer les visiteurs sur les autres sites et vers les acteurs locaux

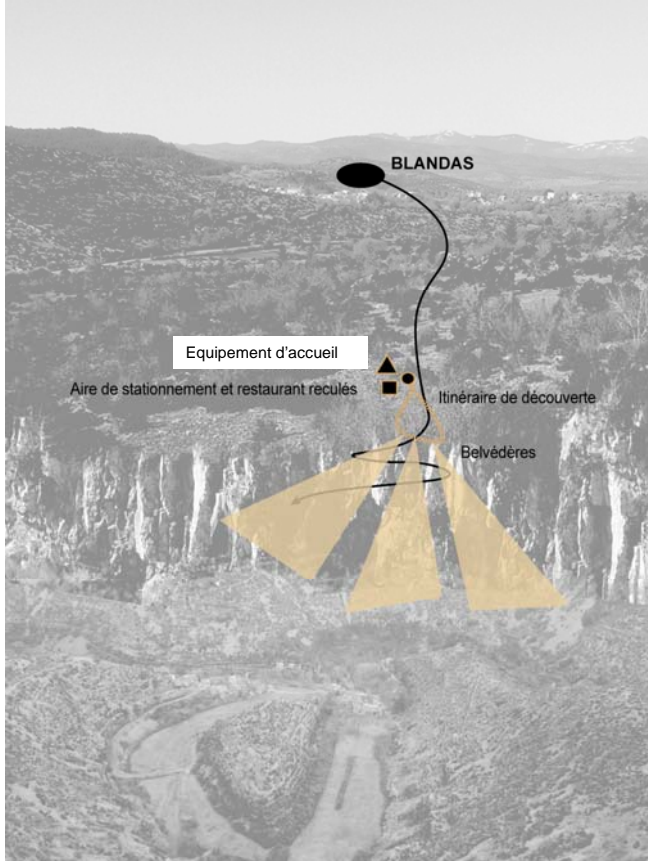
## • Inconvénients :

Aucune possibilité d'extension ni de rénovation du restaurant existant

Pas d'économie d'échelle entre le restaurant et le bâtiment d'accueil

- Aire de stationnement
- Restaurant

ALEP-AJM – 14/01/2010



## SCENARIO 4

## • Avantages :

Crée une structure d'accueil et d'animation sur le site

Offre une véritable promenade didactique et accessible à tous

Permet de renvoyer les visiteurs sur les autres sites et vers les acteurs locaux

Economie d'échelle entre le bâtiment d'accueil et le restaurant

Crée un véritable outil de communication, de vente et de promotion mis à disposition des acteurs locaux au coeur du site

- Aire de stationnement
- Restaurant

ALEP-AJM – 14/01/2010

Mr Deliau précise que la différence entre les deux scénarios est le déplacement ou non du restaurant actuel et le regroupement accueil – restaurant – services dans un même bâtiment.

Mr Sibellas se pose la question (dans l'hypothèse du scénario 4) de la position du nouveau restaurant.

Mr Deliau rappelle qu'une famille peut marcher environ 15 à 20 mn pour accéder à leur « destination ». Au-delà, c'est difficile d'inciter les gens à poser leurs voitures et de marcher plus longtemps.

Mr Mamalet indique que ce n'est pas le restaurant qui est gênant mais le manque d'accueil à Blandas. Il considère qu'il faut animer le village et le tissu économique local.

Mr Deliau pense qu'il peut y avoir une véritable synergie entre l'équipement et le village si l'équipement d'accueil participe à l'animation et à l'accueil. L'équipement proposé doit être un relais des acteurs locaux qui pourraient participer à sa gestion ou l'animer sur certaines périodes l'espace d'accueil et/ou l'espace de vente. C'est là que les visiteurs doivent pouvoir trouver les renseignements sur les différents hébergements, les possibilités d'accueil chez les habitants, les départ de visites, restaurants, points de vente, ... , pouvoir consulter sur internet les différents sites, trouver les cartes des sentiers .... C'est aussi dans cet équipement qu'il doit y avoir un programme d'activités et d'animation afin que ce lieu devienne un lieu vivant. C'est à partir de toutes ses fonctions et usages que l'on va pouvoir définir un projet d'architecture ... .

Il n'est pas non plus question de créer une salle d'exposition dans l'équipement d'accueil dans ces scénarios mais bien de renvoyer les visiteurs vers le village qui le lieu à privilégier pour ce type d'activités.

Mr Mamalet précise que la présence d'un restaurant sur le site fait partie de l'histoire du belvédère et qu'il doit y avoir une telle structure sur le site.

Mr Pons pense qu'il faut impérativement quelqu'un sur le site pour accueillir les visiteurs.

Mr Schatz pense qu'il faudrait une structure modeste.

M. Deliau précise que le projet d'équipement d'accueil dessiné au concours d'idée est de 300 m<sup>2</sup>.

Mr Deliau rappelle les distances entre les différents points d'intérêt :

- 800 m entre Blandas et l'aire de stationnement projetée,
- 300 m entre l'aire de stationnement et le « Belvédère de la Cascade ».

Mr Mamalet est d'accord pour le restaurant et la boutique avec un point infos et des toilettes. Par contre, pas de salle d'exposition qui doit se développer au village de Blandas.

Mr Pons précise qu'en basse saison, le projet architectural de bâtiment doit permettre à une personne seule de tout gérer (accueil, boutique, restauration rapide).

Mme Fleury se demande, dans ce cas ce qu'il en est de la création d'emploi.

Mr Pons précise que le projet peut créer 5 emplois l'été.

Mr Deliau note que c'est l'étude du budget de fonctionnement, avec la détermination du point mort, qui va simuler les différentes configurations acceptables pour la collectivité (part d'autofinancement).

Mme Poinot se demande pourquoi le restaurant est si primordial.

Mr Deliau rappelle l'équilibre nécessaire dans une telle opération pour que les recettes de la boutique et du restaurant équilibrent les dépenses liées à l'accueil du public.

Mr Mamalet pose la question d'un transfert éventuel du budget de l'opération pour financer le parcours de santé ou d'autres opérations environnementales à Blandas ou à Vissec par exemple.

Mr Pons précise qu'il n'est pas possible de transférer des budgets entre différentes opérations. Par contre il pense qu'une fois l'OGS réalisée, il sera plus facile d'obtenir des aides pour les futurs projets.

### **« Tour de table de synthèse »**

Mr Mamalet souligne la nécessité des liens avec « l'arrière pays ». Il rappelle qu'il ne faut pas oublier que les aigles de Navacelles représentent 10 % de la population nationale d'aigles. Il se pose de nouveau la question du logement.

Mme Bousquel précise que le site est inscrit dans Natura 2000 et qu'il faudra une étude d'impact et une étude d'incidence. Son rôle est d'aider le comité de pilotage pour prévenir et étudier en amont les éventuelles incidences de tel ou tel tracé ou équipement.

Mr Schatz estime que le scénario 4 ne correspond pas à la demande des habitants, ni à la demande des touristes. Il demande que la CCPV réalise une étude de marché pour vérifier les attentes des visiteurs.

Mr Pons rappelle que l'aménagement du site doit aussi permettre de valoriser l'agropastoralisme pour conserver les milieux ouverts.

Mr Schatz rappelle l'importance de la filière bois - énergie pour le bois. Il estime que la Maison du pastoralisme devrait fonctionner avec un « vrai » agriculteur.

Mr Pons précise que c'est le cas.

Mr Sibellas opte pour le dernier scénario sous réserve d'analyser le détail des aménagements. Il rappelle que la consultation (questionnaire) des habitants de Blandas ne contestait pas le projet mais faisait ressortir que 37 % sont pour la déconstruction. Il insiste sur la nécessité d'avoir pour la future structure d'accueil un gérant intéressé et exemplaire.

Mme Poinot est aussi sensible au dernier scénario qui a été « amené en douceur ».

Mr Schatz pense qu'il peut y avoir un scénario issu des complémentarités des scénarios présentés.

Mr Mamalet propose un vote du comité de pilotage sur le restaurant et estime qu'il faut affiner les propositions pour basculer une partie du projet de Blandas (200 m<sup>2</sup> sur le site – 100 m<sup>2</sup> à Blandas).

Mme Vézinet rappelle que le financement des projets Maison de la Vis et Maison de Blandas est sur la même ligne budgétaire et qu'il est impossible de financer tous les projets à la fois.

Mr Schatz souhaiterait que les scénarios soient chiffrés.

Mr Deliau rappelle qu'un budget d'aménagement suffisant pour créer des équipements de qualité n'est pas une contrainte.

Mr Pons rappelle que le budget de l'opération est de 2 millions d'euros.

Mme Diez rappelle que le dossier de l'aménagement du belvédère de Blandas est prioritaire pour le Conseil général.

Mr Pons estime qu'il faut désormais travailler sur le scénario 4 et le développer pour mieux le préciser.

Mr Husson note qu'il faut impérativement tenir compte de Blandas.

Mr Schatz se demande où est la concertation puisque le scénario 4 semble décidé et acté. Il note qu'il y a par contre des points de convergence, comme la nécessité de mailler le territoire et de créer des liens entre les différents sites.

Mr Deliau estime que la programmation du projet s'est enrichie depuis le début de la concertation, qu'elle est plus cohérente. Pour le maillage du territoire, il faut effectivement que le projet du site du belvédère de Blandas soit relié clairement par un itinéraire piéton balisé depuis le village, itinéraires qui doivent ensuite se tisser sur le causse et dans les gorges.

Mr Mamalet pense que si le scénario 4 est développé, il faut se poser les bonnes questions sur les boucles longues et courtes et sur le logement.

Mr Pons conclue et lève la séance et indique que la maîtrise d'œuvre proposera dans le compte-rendu de la réunion un ordre du jour pour la prochaine réunion qui restera une réunion plénière.

.....

**Proposition d'ordre du jour du prochain comité de pilotage (sera complété selon besoin par les différents acteurs) :**

- exemples d'équipement d'accueil liés à une OGS ou à un site naturel classé accueillant du public,
- l'aire de pertinence du projet
- les différentes hypothèses (importance et répartition) de surface de l'équipement d'accueil ainsi que les schémas de fonctionnement,
- les propositions de principe de tracés des différents sentiers et/ou chemins pour créer une promenade entre l'équipement d'accueil et la crête.

**Le prochain Comité est fixé au mercredi 24 février 2010 à 10h00 au siège de la CCPV**